<ECQLE DE LA FILIÈRE NUMÉRIQUE/>

#NANTES #SAINT-NAZAIRE #ANGERS

#RENNES #LE MANS #LAVAL #CAEN #PARIS...





DEEE

Directives Européennes relatives à la gestion des déchets Electriques et Electroniques

DEEE / C'est quoi ?



Les **déchets d'équipements électriques et électroniques** sont une catégorie de déchets constituée des équipements en fin de vie, fonctionnant à l'électricité ou via des champs électromagnétiques, ainsi que les équipements de production, de transfert et de mesure de ces courants et champs,

En Europe, une directive visant un meilleur recyclage des produits électriques et électroniques limite cette catégorie aux matériels fonctionnant avec des tensions inférieures à 1 000 V en courant alternatif et 1 500 V en courant continu.

Au-delà, ils sont considérés comme des déchets industriels.

Wikipédia

La Directive 2002/96/CE vise à rendre obligatoire la valorisation des DEEE / D3E.

Elle instaure le principe de la responsabilité du producteur.

DEEE / Qui ?



 Les entreprises qui produise des équipements électrique ou électronique pour le grand public on l'obligation de traiter les produits vendus aux clients.

 L'Europe génèrerait ainsi annuellement environ 11 millions de tonnes par an de DEE, dix fois plus qu'il y a dix ans. L'informatique et l'électronique, ainsi que les piles en sont les premières sources,

 La France produit 14 kg25 à 24 kg26 de déchets électroniques par habitant et par an. Ce taux augmente de 4 % environ par an.

DEEE / Où



• Les points de collectes sont les fournisseurs (entreprise qui produise les équipements).

Les points de collectes publique.

https://www.ecologic-france.com/citoyens/ou-deposer-mes-dechets.html

DEEE / Quoi ?



- Catégorie 1 : Gros appareils ménagers ; Catégorie 2 : Petits appareils ménagers ; Catégorie 3 : Équipements informatiques et de télécommunications ; Catégorie 4 : Matériel grand public ; Catégorie 5 : Matériel d'éclairage ; Catégorie 6 : Outils électriques et électroniques ; Catégorie 7 : Jouets, équipements de loisir et de sport ; Catégorie 8 : Dispositifs médicaux ; Catégorie 9 : Instruments de surveillance et de contrôle ;
- •Catégorie 10 : Distributeurs automatiques.

DEEE / Pourquoi ?



- Ces déchets ont une <u>empreinte écologique</u> très élevée en raison des importantes quantités de ressources en eau, <u>métaux</u>, et énergies mobilisées par la conception, la fabrication, le transport, l'utilisation et le recyclage des composants et objets électriques et électroniques.
- Les DEEE contiennent des métaux précieux (<u>argent</u>, <u>or</u>, <u>palladium</u>, <u>cuivre</u> et <u>indium</u> en particulier), source d'emplois dangereux s'ils ne sont pas associés à des législations et pratiques prenant en compte que sont des <u>déchets toxiques</u> ou <u>dangereux</u>, (cf teneur en <u>aluminium</u>, <u>cuivre</u>, <u>plomb</u>, <u>zinc</u>, et des polluants persistants tels qu'<u>arsenic</u>, <u>mercure</u>, <u>cadmium</u>, <u>lithium</u>...), ainsi que du <u>verre</u>, du <u>plastique</u> et de la <u>céramique</u>.

DEEE / Quand? Combien?



- Elles ont été transposées dans le droit français par le décret du 22 juillet 2005.
- En 2009, seuls 32 % des jeunes Français de 18 à 34 ans ont recyclé leurs déchets électroniques
- La nouvelle filière DEEE (officialisée en 2007) disposait en novembre 2009 de 16 000 points de collectes sélectives créées, avec un poids de collecte estimé fin 2008 à 4,5 kg/hab/an
- Selon l'Ademe, moins de 8 % des équipements de ce secteur avaient été en 2007 sélectivement collectés pour être retraités et 90 % des 1,7 million de tonnes de DEEE ne sont pas recyclés; de nombreux produits toxiques finissent ainsi encore dans les incinérateurs où ils polluent l'air ou les mâchefers